

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public d'externalisation partielle de l'activité d'instruction des autorisations du droit des sols de Grand Lieu Communauté

Le service Application Droit des Sols (ADS) de Grand Lieu Communauté assure pour le compte des 9 communes du territoire, l'instruction de l'ensemble des actes d'urbanisme.

Suite à une absence temporaire d'un agent pour congé maternité, Grand Lieu Communauté souhaite faire appel à un prestataire extérieur pour externaliser l'instruction d'une partie des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme du territoire sur une période allant jusqu'au 31 aout 2024 maximum.

Dans cet objectif, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation le 04 décembre 2023 en procédure adaptée auprès de 5 entreprises. La date de remise des offres était fixée au 18 décembre 2023.

4 entreprises ont remis une offre conforme.

Au regard de l'analyse de la candidature, de leur offre et de son classement effectué en application des critères d'attribution définis dans la lettre de consultation, il est proposé d'attribuer le marché public à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise **ADS COM** – 9 rue Louis XVI, 50100 CHERBOURG EN COTENTIN, pour un montant estimatif de **37 043.50 € HT**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation réalisée sous la forme d'une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public relatif à la réalisation de l'externalisation partielle de l'activité d'instruction des autorisations du droit des sols de Grand Lieu Communauté à l'entreprise **ADS COM** – 9 rue Louis XVI, 50100 CHERBOURG EN COTENTIN, pour un montant estimatif de **37 043.50 € HT**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE255-P201223

Publié sur le site internet le : 20/12/23

Fait à La Chevrolière, le 20 décembre 2023

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 20/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté